

1^{er} août 2014



Augmentation de capital de €2.621.963 réalisée par compensation avec des créances de compte courant d'actionnaires

Avanquest annonce ce jour l'obtention du visa n°14-448 en date du 31 juillet 2014 de l'Autorité des marchés financiers sur la note d'opération d'Avanquest SA mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission de 2.621.963 actions ordinaires nouvelles à souscrire par compensation avec des créances de compte courant bénéficiant à six actionnaires, dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix de €1 (un euro) par action. Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette opération représentent 8,75% des actions Avanquest.

Cette augmentation de capital d'un montant brut, prime d'émission incluse, de €2.621.963, sera souscrite avant le 2 septembre 2014 par les titulaires des comptes courant d'actionnaires concernés, à savoir BPI (à hauteur de €1,14M), IDInvest (à hauteur de €1,14M), ainsi que Messieurs Bruno Vanryb (à hauteur de €0,1M), Roger Tondeur (à hauteur de €0,1M), Philippe Olivier (à hauteur de €0,1M) et Thierry Bonnefoi (à hauteur de €0,02M). Cette souscription, réalisée par compensation de créances à un prix par action identique à celui de la dernière augmentation de capital réalisée par Avanquest avec maintien du droit préférentiel de souscription (voir notre communication en date du 30 juin 2014), permettra de réduire l'endettement d'Avanquest SA d'un montant brut égal au montant souscrit, soit €2.621.963.

L'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles à émettre sera réalisée au plus tard le 8 septembre 2014.

ANALYSTES - INVESTISSEURS

Thierry BONNEFOI
+33 (0)1 41 27 19 74
tbonnefoi@avanquest.com

RELATIONS PRESSE

Ziad GEBRAN
+33 (0)1 41 27 19 82
zgebran@avanquest.com

CODES

Ticker : AVQ
ISIN : FR0004026714
www.avanquest-group.com